Envoyé en préfecture le 27/07/2026
Reçu en préfecture le 27/07/2026
Publié le
ID : 022-212201891-20260727-270720263-DE

EXTRAIT DE REGISTRE DES DELIBERATIONS
Commune de PLÉSIDY, République Française département des Côtes d'Armor
Séance du 23 juillet 2026.
Date de convocation : le 17 juillet 2026.
Membres afférents au Conseil Municipal : 15
Membres en exercice : 15
Membres ayant pris part aux votes : 15

L'An Deux Mil Vingt Six le vingt-trois juillet à 20h, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni à la mairie en séance ordinaire sous la présidence de Mr GAUTIER Guy, Maire de PLÉSIDY.

Présents : Mrs Guy GAUTIER, Ronan ALLARD, Thierry NEGARET, Philippe GAUTIER, Didier GEORGELIN, Grégoire MENGUY, Laurent JOLEC, Mmes Sylvie COINT, Valérie PERENNEZ, Andréa LE GAC, Charlotte SERANDOUR, Marie GARCIA-COUILLAUD, Zoé WINTERBOURNE.

Absents excusés
Jean-Pierre PAUMIER qui donne procuration à Ronan ALLARD
Océane PINABEL qui donne procuration à Guy GAUTIER

Secrétaire de séance : Laurent JOLEC a été élu.

3- Lotissement "Le Hameau de Pors Guillou" – Attribution des marchés de travaux

Vu le Code de la commande publique ;

Vu le projet d'aménagement du lotissement « Le Hameau de Pors Guillou » ;

Considérant la consultation lancée pour les travaux, décomposée en deux lots :

- Lot n° 1 : Voirie et assainissement ;
- Lot n° 2 : Réseau AEP (alimentation en eau potable) ;

Considérant le rapport d'analyse des offres présenté par le bureau d'études TECAM lors de la réunion du 9 juillet 2026 ;

Considérant que huit entreprises ont remis une offre dans les délais impartis ;

Après avoir entendu l'exposé de M. Ronan Allard, premier adjoint, et après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- d'attribuer le lot n° 1 – Voirie et assainissement à l'entreprise SETAP, pour un montant de 112 640,40 € TTC ;
- d'attribuer le lot n° 2 – Réseau AEP (alimentation en eau potable) à l'entreprise Bouygues, pour un montant de 12 924,00 € HT ;
- d'autoriser M. le Maire à signer les marchés correspondants ainsi que toutes les pièces nécessaires à leur exécution et à entreprendre l'ensemble des démarches relatives à la poursuite de cette opération.

Secrétaire de séance

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire, Guy GAUTIER

MAIRIE DE PLESIDY
Côtes d'Armor